

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente Lavigne, 452, avenue Argenteuil, à Lachute, le 22 novembre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M ^{me} Stéphanie Binet,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

PARTICIPATION À DISTANCE D'UN COMMISSAIRE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (R-5527/SSGC)

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement M. Martin Reid a donné l'avis préalable requis;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser M. Martin Reid à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5528/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5529/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5530/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 - 2.1 Participation à distance d'un commissaire à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. Parole à l'assemblée;
 7. Parole aux élèves;
 8. Ajout d'un cadre en affectation temporaire pour les régions de Laval, Laurentides, Lanaudière (LLL);
 9. Adoption d'une motion unanime à l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation publique comme une priorité nationale;
 10. Personne responsable de la déontologie;
- PAUSE
11. Planification stratégique provisoire 2016-2020 - Bilan novembre 2016;
 12. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
 13. Questions diverses;
 - 13.1 Comité culturel;
 14. Information du comité de parents;
 15. Information de la vice-présidence;
 16. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 17. Information de la direction générale;
 18. Tour de table - partage d'information;
 19. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Chantal Latour (parents de l'école l'Oasis) - Plan annuel de répartition de la clientèle (PARC).
- M^{me} Catherine Osorio - Nouvelle école Saint-Colomban - Plan annuel de répartition de la clientèle (PARC).
- M^{me} Katia Vaillancourt (personnel de l'école l'Oasis) - Plan annuel de répartition de la clientèle (PARC).
- M. Christian Aubin - Politique relative au harcèlement.

PAROLE AUX ÉLÈVES

AJOUT D'UN CADRE EN AFFECTATION TEMPORAIRE POUR LES RÉGIONS DE LAVAL, DES LAURENTIDES, DE LANAUDIÈRE (LLL) (R-5531/DG)

CONSIDÉRANT les défis de gestion associés à du personnel professionnel œuvrant dans différentes commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les défis de coordination associés à l'offre de service régional du Service de soutien à l'expertise;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres adressées aux gestionnaires des commissions scolaires au regard des orientations ministérielles devant être transmises par les services régionaux de soutien et d'expertise;

CONSIDÉRANT les modalités organisationnelles variées des différentes commissions scolaires et la mobilité du personnel professionnel et d'encadrement qui rendent difficile l'actualisation et le suivi des orientations régionales;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des directions générales des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière (LLL) à l'effet de créer un poste temporaire régional afin de soutenir la coordination des services régionaux de soutien et d'expertise, poste prenant fin au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection régional pour le poste temporaire de coordonnateur des services régionaux de soutien et d'expertise de M. Simon Fleury actuellement professionnel dans notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à 40 % de M. Fleury afin de pouvoir occuper le poste de coordonnateur du Service régional de soutien et d'expertise;

CONSIDÉRANT l'impact de l'ajout d'heures du personnel d'encadrement en lien avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE);

CONSIDÉRANT le partage des coûts liés à cette nomination en part égale entre les sept commissions scolaires associées;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser la directrice générale à nommer M. Simon Fleury afin de soutenir la coordination des services régionaux (LLL) de soutien et d'expertise pour la présente année scolaire à raison de 40 % de tâche, et ce, jusqu'au 30 juin 2017.

Adopté

ADOPTION D'UNE MOTION UNANIME PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE RECONNAISSANT L'ÉDUCATION PUBLIQUE COMME UNE PRIORITÉ NATIONALE (R-5532/DG)

CONSIDÉRANT le lancement de la consultation par le gouvernement en vue de l'élaboration d'une première politique nationale de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que lors de la session du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tenue à Québec les 21 et 22 octobre 2016, les présidentes et les présidents des commissions scolaires ont identifié des pistes d'action à défendre lors du rendez-vous national prévu le 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une des pistes d'action retenue est d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale pour faire reconnaître l'éducation publique comme une priorité nationale;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les commissions scolaires de réitérer l'importance qu'elles accordent à la réussite des élèves et de prendre position auprès du gouvernement et des parlementaires;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord interpelle le gouvernement et les parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation publique comme une priorité nationale.
- QUE cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition et à la porte-parole parlementaire de Québec Solidaire afin que cette motion soit adoptée avant le 1^{er} décembre 2016.

Adopté

PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE (R-5533/SSGC)

CONSIDÉRANT les termes du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires relativement à l'obligation pour le conseil des commissaires de nommer par résolution une personne responsable de la déontologie et un substitut;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit s'assurer de mettre en place un processus adéquat de façon à ce que la personne responsable de la déontologie soit identifiée et puisse agir, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que la complexité des questions pouvant être soulevées tant sur le fond que sur le processus entourant le traitement d'une plainte en déontologie et en éthique implique une expertise et une expérience non négligeable en la matière;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, à la lumière de ce qui précède, que la personne appelée à agir comme personne responsable de la déontologie soit membre du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que les aléas notamment liés à la disponibilité du professionnel militent en faveur de la constitution d'une liste approuvée par le conseil des commissaires de quelques professionnels pouvant être appelés à agir comme responsable de la déontologie vis-à-vis une plainte déposée;

CONSIDÉRANT que les professionnels apparaissant à la liste approuvée par le conseil des commissaires dans le cadre de sa résolution portant le numéro R-4943/SSGC, ont confirmé leur intérêt et leur disponibilité à agir comme personne responsable de la déontologie en cas de besoin;

CONSIDÉRANT que selon les termes de la résolution mentionnée plus haut une nouvelle liste de professionnels doit être soumise au conseil des commissaires à l'automne 2016 pour approbation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique afin que la même liste de professionnels soit approuvée par le conseil des commissaires, et ce, compte tenu de ce qui précède;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet qu'une nouvelle liste de professionnels devra être soumise à l'approbation du conseil des commissaires à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, à la lumière des règles de saine gouvernance, de confier la gestion du dossier au secrétaire général en ce qui a trait à la réception de la plainte, à la transmission de la plainte au professionnel dont il retiendra les services et figurant à la liste autorisée par le conseil ainsi qu'au paiement des honoraires du professionnel retenu conformément aux termes et conditions convenus avec le secrétaire général;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire-parent, de :

APPROUVER la liste de professionnels soumise pour agir comme personne responsable de la déontologie, en cas de besoin, et verser celle-ci au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2016-2017-09**. Ladite liste devant faire l'objet d'une révision et d'une approbation du conseil des commissaires à l'automne 2019.

MANDATER le secrétaire général afin d'assurer la gestion de ce dossier conformément à ce que prévu à la présente résolution.

Adopté

PLANIFICATION STRATÉGIQUE PROVISOIRE 2016-2020 - BILAN NOVEMBRE 2016

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Comité culturel. Ce point est apporté par M^{me} Danielle Leblanc.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5534/SSGC)

M. Jean-Pierre Joubert, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 21 h 45.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5535/SSGC)

M. Jean-Pierre Joubert, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 21 h 55.

Adopté

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5536/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 05.

Adopté

Président

Secrétaire